

## **8.3. Styles de Vie et Prévention**

### **8.3.7. Santé maternelle et infantile**

#### **8.3.7.4. Qualité de l'environnement physique du sommeil du nouveau-né**

##### **8.3.7.4.1 Résumé**

Les connaissances actuelles en ce qui concerne la mort subite permettent de penser que, outre les facteurs liés à l'immaturation du système respiratoire du nourrisson, tout un ensemble de facteurs sont à l'origine de ce drame; l'environnement physique du sommeil de l'enfant en est un des éléments. Il est nécessaire donc d'étudier de manière périodique le comportement des parents en relation avec le sommeil du nourrisson. Cette évaluation consiste à passer en revue avec la mère l'ensemble des comportements susceptibles de présenter des risques pour le nouveau-né (pièce dans laquelle l'enfant dort, lit, position du nourrisson, utilisation d'un oreiller, couvertures et habillement de l'enfant, surveillance de l'enfant, température de la pièce et tabagisme passif).

A Bruxelles, 26% des nouveau-nés sont mis couchés toujours sur le dos et 25% seulement des nouveau-nés dorment durant leur première année de vie dans un environnement physique satisfaisant (l'enfant dort dans la pièce d'habitation le jour et la chambre des parents la nuit, pas de couffin, toujours sur le dos, jamais d'oreiller, pas de couette, pas de survêtement, 16 à 20°C dans la pièce, pas de consommation de tabac dans la pièce où se trouve le nouveau-né). Le nombre moyen de facteurs de risque cumulés est de 4,6.

En Wallonie, 29% des nouveau-nés sont mis couchés toujours sur le dos et 23% seulement des nouveau-nés dorment durant leur première année de vie dans un environnement physique satisfaisant (le nombre moyen de facteurs de risque cumulés est de 4,7).